

**Séance du jeudi 24 août 2023**

Date de la convocation : 18/08/2023

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 13

Votants : 18

Présents : Mmes Anne-Laure BABAULT, Andrée JOUSSEAUME, Patricia LEPINE, Béatrice PEREIRA, Josette RAIMON, Arlette ROBIN, Chantal SUBRA.

MM. Nicolas COSTE, Dominique MOREL, Jean-James PERLADE, Patrick RAMOS, Eric THICKETT, Gérard VILATTE.

Pouvoirs : M. Roger BAZIER à M. Dominique MOREL

M. Eric DRAPEAU à Mme Arlette ROBIN

Mme Marie-Annick GUIMARD à Mme Josette RAIMON

Mme Nicole HUET à M. Eric THICKETT

M. François JOUANNAULT à Mme Patricia LEPINE

Absents : Mme Laury-Anne RAULT

Secrétaire de séance : Mme Josette RAIMON

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre août à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 29/06/2023.**

Le procès-verbal de la séance du 29/06/2023 est adopté à la majorité.

***Procès-verbal adopté à la majorité avec 17 voix pour et 1 abstention.***

***Communication au Conseil Municipal des décisions prises au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)***

- Expertise sanitaire et sécuritaire des arbres des cours de l'école par la société OREADE BRECHE pour un montant de 700,00€ HT, 840,00€ TTC.
- Travaux électriques au centre technique municipal par la société SAS PEREIRA CHAILLOUX pour un montant de 670,00€ HT, 804,00€ TTC.
- Intervention d'astreinte sur un candélabre rue du Mississippi par le SDEER17 pour un montant de 174,93€ HT, 209,32€ TTC.
- Remplacement d'un luminaire vétuste rue de Plaisance par le SDEER17 pour un montant de 337,41€ HT.
- Travaux complémentaires de peinture au logement 2 rue du Puits par la société ATLANTIQUE MULTISERVICES pour un montant de 381,80€ HT.
- Elagage d'un érable par la société LAVERGNE ERIC pour un montant de 156,00€ HT, 187,20€ TTC.
- Informatisation du cimetière par la société GESCIME pour un montant de 3.986,00€ HT, 4.783,20€ TTC.
- Contrat de service pour le logiciel cimetière par la société GESCIME pour un montant de 289,00€ HT par an, 346,80€ TTC par an, gratuit la 1<sup>ère</sup> année.
- Impression de la lettre d'information par la société IMPRIMERIE ROCHELAISE pour un montant de 282,00€ HT, 338,40€ TTC.
- Prestation de maîtrise d'œuvre pour la végétalisation de la cour de l'école maternelle par la société CHANTOISEAU BOUTGES pour un montant de 9.200,00€ HT, 11.040,00€ TTC.
- Fournitures de séparateurs de voie par le SYNDICAT DE LA VOIRIE 17 pour un montant de 413,76€ HT, 496,51€ TTC.
- Travaux électriques au Centre Technique Municipal par la société SAS PEREIRA CHAILLOUX pour un montant de 1.620,74€ HT, 1.944,89€ TTC.
- Raccordement électrique pour le pole commerces par la société ENEDIS pour un montant de 32.656,20€ HT, 39.187,44€ TTC.
- Réfection de la rue des Ecoles par la société ATLANROUTE pour un montant de 7.473,40€ HT, 8.968,08€ TTC.
- Réfection de la place Vama Veche par la société ATLANROUTE pour un montant de 3.099,75€ HT, 3.719,70€ TTC.

- Recherche d'amiante et HAP dans les enrobés pour le parc par la société APAVE pour un montant de 960,00€ HT, 1.152,00€ TTC.
- Location de barnums pour le forum des associations auprès de la société GILLOU TOF pour un montant de 385,00€ HT.
- Fourniture de panneaux de signalisation par le SYNDICAT DE LA VOIRIE 17 pour un montant de 161,64€ HT, 193.97€ TTC.
- Fourniture de 3 armoires phytosanitaire pour le Centre Technique Municipal pour un montant de 1.202,85€ HT, 1.443,42€ TTC.
- Abonnement pour 2 années à l'Espace Numérique de Travail Beneylu School pour l'école auprès de SOLURIS pour un montant de 360€ TTC.

### **Délibération n°1 Désignation du référent déontologue de l'élu local**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte des modalités de désignation du référent déontologue de l'élu local et du fait que pour le moment la Commune n'en dispose pas malgré ses recherches demeurées infructueuses.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.*

### **Délibération n°2 Tarifs Marché de Noël 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix :

- de l'emplacement pour les exposants pendant le Marché pour 2 jours à 45€,
- de l'emplacement pour les exposants pendant le Marché pour 1 jour à 30€,
- du ticket du panier garni (ou autre lot à gagner) à 1€,

et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.*

### **Délibération n°3 – Tarifs repas des Aînés 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix du repas des accompagnants de moins de 70 ans à 40€ et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.*

### **Délibération n°4 Dénomination de la rue du lotissement de la Clé des Champs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le nom de « Impasse de la Clé des Champs » attribué à la voie du Lotissement « La Clé des Champs »,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.*

### **Délibération n°5 Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la Commune**

Chapitre	Imputation comptable	Durée d'amortissement
204 – Subventions d'équipement versées	2046 – Attributions de compensation d'investissement	1 an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de définir la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées telles que présenté ci-dessus.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.*

### **Délibération n°6 Pôle Commerces - Demande de subvention au Conseil Départemental de la Charente Maritime**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Solliciter le Conseil Département de la Charente Maritime au taux le plus élevé (25%) afin de bénéficier d'une subvention au titre du fonds d'aide pour la revitalisation des centres bourgs,
- Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.
- Valider le plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération.
- Autoriser Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution, ainsi que de tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à la majorité avec 15 voix pour et 3 voix contre.*

## **Motion n°1 Motion de soutien aux élus victimes d'agressions**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de soutenir les élus victimes d'agressions,
- Décide d'appuyer le maintien de l'ordre républicain, accompagné par les services de l'Etat

***Motion adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.***

### **Questions / Informations diverses :**

- Prochain Conseil Municipal le jeudi 28/09/2023 à 18h.
- Dates de prochaines manifestations :
  - o Forum des Associations le samedi 02/09/2023 après-midi au stade.
  - o Vide greniers de Grains de Sel le dimanche 17 septembre 2023 au camping
  - o Concert de gospel dans l'église le 01/10/2023
  - o Octobre rose le 15/10/2023
  - o Zone de gratuité le samedi 28/10/2023
  - o Marché de Noël les 02 et 03 décembre 2023
- Travaux de remise en état de la Place Vama Veche et de la rue des Ecoles : semaine avant la rentrée
- La Galerie : début des travaux fin novembre-début décembre avec installation de la base vie sur 3 places de parking de la Place de la Liberté
- Travaux de la bibliothèque presque terminés